

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 12 août 2019

ARRÊTÉ

Portant sur la fermeture provisoire du skate-park pour cause de travaux

N° Départ : 39/2019/95/PM/PC
Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants;
- Vu la demande présentée par le directeur des services techniques pour une fermeture du skate-park afin d'effectuer des travaux pour une mise en sécurité

Considérant Que l'état actuel du skate-park constitue un danger pour la sécurité des utilisateurs et afin de prévenir ces risques, il y a lieu de fermer temporairement le site.

ARRÊTE

Article 1: Pour des raisons de sécurité, l'accès au skate-park situé avenue des Oiseaux est provisoirement interdit au public, à compter du jeudi 12 septembre 2019 07 heures, et ce pour une durée indéterminée.

<u>Article 2</u>: La réouverture du site ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité.

<u>Article 3</u>: La Police Municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté, tout contrevenant pourra se voir verbaliser

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Madame la Directrice Générale Adjointe des services

- Monsieur le Directeur des Services Techniques

- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale

Le Maire,

Docteur André GARRON